

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 février 2023

Délibération CA_20230209_009

Acquisition par le SDIS 36 d'une parcelle autour du centre de Saint-Benoît-du-Sault

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 18 septembre 2020 de la commune de Saint-Benoit-du-Sault par laquelle elle accepte de céder au SDIS, une partie de la parcelle nécessaire à l'extension des locaux du centre de secours ;

Vu la délibération en date du 26 décembre 2022 de la commune de Saint-Benoit-du-Sault par laquelle la commune délimite la parcelle qu'elle accepte de céder au SDIS, à l'euro symbolique ;

Vu les plans ci-annexés précisant l'emprise prélevée dans la parcelle AD 275, aujourd'hui cadastrée AD 293, que la commune de Saint-Benoit-du-Sault accepte de céder au SDIS ;

DECIDE :

Article unique. Le SDIS se porte acquéreur, à l'euro symbolique, de l'emprise prélevée dans la parcelle AD 275 pour 1090 m², aujourd'hui cadastrée AD 293, conformément aux annexes ci-jointes, que la commune de Saint-Benoit-du-Sault accepte de lui céder. Le premier vice-président est autorisé à signer l'acte passé en la forme administrative à intervenir ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.

FLEURET Marc